

Référence Unique
du Mandat

MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA REBRÉCHIEN

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) SERVICE DE GESTION COMPTABLE DE PITHIVIERS à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de SERVICE DE GESTION COMPTABLE DE PITHIVIERS.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

Veuillez compléter les champs marqués *

Votre nom *

Nom / Prénom du débiteur

Votre adresse *

Numéro et nom de rue

Code postal Ville

Les coordonnées de votre compte *

Numéro d'identification international du compte bancaire - IBAN (International Bank Account Number)

Code international d'identification de votre banque - BIC (Bank Identifier Code)

Nom du créancier *

SERVICE DE GESTION COMPTABLE DE PITHIVIERS

Nom du créancier

I.C.S. *

FR 28 ZZZ 857BD1

Identifiant créancier SEPA

Adresse du créancier *

18 Route de Neuville-aux-bois

Numéro et nom de rue

45470 REBRÉCHIEN

Code postal Ville

Type de paiement *

Paiement récurrent / répétitif Paiement ponctuel

Signé à *

Lieu

Date : JJ/MM/AAAA

Signature *

Veuillez signer ici

Note : vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Informations relatives au contrat entre le créancier et le débiteur - fournies seulement à titre indicatif

Code identifiant du débiteur

Indiquer ici tout code que vous souhaitez voir restitué par votre banque

Tiers débiteur pour le compte duquel le paiement est effectué (si différent du débiteur lui-même)

Nom du tiers débiteur : si votre paiement concerne un accord passé entre SERVICE DE GESTION COMPTABLE DE PITHIVIERS et un tiers (par exemple, vous payez la facture d'une autre personne), veuillez indiquer son nom. Si vous payez

Code identifiant du tiers débiteur

Tiers créancier

Nom du tiers créancier: le créancier doit compléter cette section s'il remet des prélèvements pour le compte d'un tiers

Code identifiant du créancier

Contrat concerné

Numéro d'identification du contrat

Description du contrat

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de la relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'oppositions, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

A retourner à :

Zone réservée à l'usage exclusif du créancier

Annexe

CONTRAT DE PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE RESTAURATION SCOLAIRE DE REBRÉCHIE

OBJET DU CONTRAT

En signant le formulaire « Mandat de prélèvement SEPA » ci-contre, j'autorise la mairie de Rebréchien à effectuer des prélèvements automatiques sur mon compte bancaire pour le paiement des factures liées à la restauration scolaire de Rebréchien.

DOCUMENTS NÉCESSAIRES

Pour bénéficier d'un prélèvement automatique, le demandeur doit transmettre au service restauration scolaire de la mairie de Rebréchien :

- le formulaire « Mandat de prélèvement SEPA », dûment rempli, daté et signé ;
- un Relevé d'Identité Bancaire (au format IBAN BIC).

AVIS D'ÉCHÉANCE

Le demandeur recevra une facture mensuelle indiquant le montant faisant objet du prélèvement.

CHANGEMENT DE COMPTE BANCAIRE

En cas de changement de numéro de compte bancaire, d'agence, ou de banque, le demandeur doit se procurer un nouveau formulaire « Mandat de prélèvement SEPA » auprès de la mairie de Rebréchien, le remplir et le retourner, accompagné du nouveau RIB.

Si la dernière facturation est en cours de traitement par les services de la mairie, le nouveau RIB ne pourra pas être pris en compte. Il le sera sur la prochaine facturation. Ainsi, il est conseillé de laisser un délai de 30 jours pour la prise en compte du nouveau RIB.

ÉCHÉANCES IMPAYÉES

En cas de prélèvement infructueux (rejet de la banque, absence de compte, etc.), le demandeur devra régler sa facture par tout moyen auprès du SGC de Pithiviers.

À défaut, les poursuites seront engagées par le comptable public.

FIN DU CONTRAT DE PRÉLÈVEMENT

Le demandeur peut révoquer l'autorisation de prélèvement à tout moment en informant par écrit (courrier ou message électronique) la mairie de Rebréchien. La révocation sera prise en compte sur la période de facturation suivante.

La mairie se réserve le droit de mettre fin au présent contrat de prélèvement après deux rejets de prélèvements.



Monsieur le Maire de Rebréchien
Thierry LEGUET